



FICHE INFORMATION 2017-2018

VACANCES DE FEVRIER

- Les activités : quoi et quand ?

2 semaines d'activités seront proposées pendant les vacances de février :

- **La semaine L'Epopée des Génies** : du 16 au 23 février
- **La semaine Tous pour un !** : du 26 février au 2 mars

Que fait-on au Club ?

Une journée-type de vacances au Club

8h-9h : Arrivées et jeux libres

9h-9h40 : Accueil et Petits jeux

9h40-10h : Temps spirituel

10h-11h30 : Activités (projet, atelier manuel...)

11h30-12h30 : Jeux libres

12h30-13h30 : Déjeuner et services

13h30-14h30 : Temps calme

14h30-16h30 : Grands jeux et activités

16h30-17h : Goûter

17h15-17h30 : Temps spirituel

17h30-18h30 : Jeux libres, départs

Les arrivées et départs :

Les arrivées sont possibles de 8h à 9h le matin, et de 17h30 à 18h30 le soir.

Merci de prévenir le directeur ou la personne chargée de l'accueil, en remettant une autorisation parentale signée, au cas où une personne non signalée sur la liste des accompagnateurs autorisés (cf fiche d'inscription) viendrait chercher votre enfant.

Les temps de repas :

Le déjeuner est apporté par chacun, et pris tous ensemble. Merci de le mettre dans un sac marqué au nom de votre enfant, et d'éviter les denrées fragiles (steack haché, charcuterie...). Des micro-ondes sont à disposition pour réchauffer les plats sur place.

Le repas se veut un temps convivial et où les enfants sont invités à être attentifs les uns aux autres, notamment par les services rendus en équipe (apporter les repas des autres une fois qu'ils sont chauds, ranger après le repas, etc...)

Le goûter est fourni par le Club Saint-Quentin.

Les activités :

Les activités de la semaine alternent entre grands jeux, ateliers manuels et sorties. Toutes sont liées au thème de la semaine. Les grands jeux sont des temps de jeux (environ 1h30) en grand groupe, ou en équipe, au cours desquels les enfants entrent dans une histoire liée au thème, et la vivent en jouant.

- Qui encadre les activités ?

Toutes les personnes accompagnant vos enfants pendant les vacances sont bénévoles, hormis le directeur, titulaire du BAFA et BAFD. Les animateurs ont les qualifications requises par la DDCS pour l'encadrement de mineurs.

- Tarifs et mode de règlement

- Depuis la rentrée 2017, les tarifs sont calculés en fonction de vos revenus, tels qu'exposés ci-dessous, et sont applicables sur production d'une attestation de votre quotient familial CAF (attestation téléchargeable sur le site de la CAF dans votre espace personnel). **Sans présentation de ce document, le tarif D s'applique automatiquement.**
- Une réduction systématique de 5€/semaine d'activité est appliquée à partir du 2^{ème} enfant.
- **Une adhésion de 12€ est également requise** pour l'inscription aux activités. Elle est nominative et ouvre droit à la participation à l'ensemble des activités du Club Saint-Quentin, du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018.

	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D
Fourchette quotients CAF	jusqu'à 620 €	de 621 € à 1020€	de 1021 € à 1420 €	1421€ et +
Tarif par semaine d'activité	15€	72€	80€	88€

L'argent ne doit en aucun cas être un obstacle à la participation à nos activités. N'hésitez pas à contacter le directeur de l'accueil afin d'en discuter.

Mode de règlement :

Le règlement se fait par chèque, à l'ordre de « Club Saint-Quentin ».

Nous vous remercions de séparer le chèque de règlement de l'inscription de celui de l'adhésion. Toute semaine entamée est due.

Exemple : pour 2 enfants venant pour la 1^{ère} fois au Club :

Pour 2 enfants, tarif C, semaine de 5 jours = 80€ + 75€ (réduction appliquée pour l'inscription du 2^{ème} enfant = 155€

2 adhésions pour une 1^{ère} inscription en 2017-2018 = 12€ x 2 = 24€

- Contact pendant la semaine :

En cas de question ou absence, n'hésitez pas à nous contacter au 0695140430 ou loisirs@club-saint-quentin.fr

MERCI ET A BIENTÔT AU CLUB !